

LES ENTRETIENS

DE LA BIODIVERSITÉ

5^E ÉDITION

Grand Est

1/13

APPEL À PROJETS



TROPHÉES BIODIVERSITÉ 2026

VIVRE EN VILLE FERTILE / FAUNE SAUVAGE

Encourageons et récompensons les initiatives locales

À l'occasion des Entretiens de la Biodiversité Grand Est 2026, qui auront lieu du 28 au 31 mai 2026, **5 prix** seront remis par le **Parc de Sainte Croix**, par **l'Institut Européen d'Ecologie** et par **Moselle Mécènes Solidaires***. Ceux-ci seront remis le **vendredi 29 mai 2026**, pour mettre en lumière les **initiatives locales urbaines** liée à la **protection de la nature et de l'environnement** en Région Lorraine. Une dotation globale d'un montant de **15 000 €** sera répartie entre 5 lauréats.

* sous conditions et règlement



VOS ACTIONS, NOTRE ENGAGEMENT SUR UNE VILLE FERTILE

En France, plus de 22 % du territoire est urbanisé et près de 80 % de la population vit en ville selon l'INSEE. Pour que cette vie urbaine soit durable, elle a besoin de préserver et développer la biodiversité qui la compose.

À travers le thème de Ville fertile, les organisateurs des Entretiens de la Biodiversité soutiennent un projet de société très moderne. Aujourd'hui, la nature envahit de nouveau l'imaginaire collectif. Elle représente l'objet d'un désir, à la fois promesse, luxe, apaisement et espoir.



Préservation des prairies naturelles, jardins partagés et suspendu, maraîchage urbain, façades végétalisées, fleurissement des espaces bétonnés, forêts urbaines sont tout autant de projets qui s'infiltrant dans les replis de la ville. Ces paysages hybrides deviennent, sous la main de l'homme et de la nature, des milieux vivants. Ils créent de nouvelles symbioses qui ouvrent d'autres voies au développement urbain.

La notion de ville fertile repose ainsi sur un pacte verdure/culture/nature/posture qui permettrait aux habitants d'un territoire de vivre en accord avec toutes formes de vie, et plus précisément avec les milieux naturels. Il ne s'agit pas de contraindre ces milieux mais bien de les intégrer dans notre mode de vie voire de penser enfin à s'adapter à l'inéluctable avec des transformations urbaines et sociétales radicales que les récents événements de crues ont rappelé avec force.

Il ne s'agit plus seulement d'embellir ou d'assainir la ville en multipliant les espaces verts, qui ont certes un rôle important en matière de rafraîchissement des villes, de lutte contre la pollution de l'air, de santé mentale et de disons-le de divertissement, mais bien de dépasser les confrontations ville/nature, minéral/végétal, homme/animal par une vision où l'espace urbain se reconnecte avec toutes ces composantes et intègre le végétal et l'animal comme clé de voute de la réflexion urbaine.

L'enjeu contemporain consiste donc à penser la ville comme un grand milieu vivant, à l'inscrire dans son environnement naturel, dans son territoire même, et d'en respecter les règles de fonctionnement et d'équilibre dont on a cru, à tort, pouvoir s'extraire.

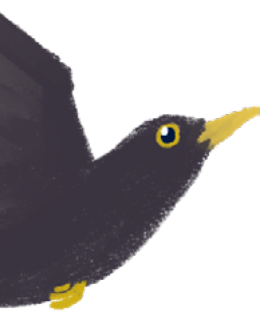
■ Et la présence de l'animal est un point essentiel de la notion de ville fertile.

Il y a un phénomène de réappropriation des villes par les espèces sauvages qui progresse. Un phénomène qui s'explique d'abord par la recherche de nourriture. Les animaux ont beaucoup de mal à se nourrir car il n'y a plus beaucoup de proies pour eux et ils s'approchent alors des villes, attirés par nos déchets, nos poubelles avec de la nourriture par terre.

Avec la pression humaine et la perte de leur habitat, l'animal sauvage n'a plus le choix. Acculé, il se dirige vers la ville et y trouve même parfois un havre de paix où il n'y a pas la chasse, où se fait ressentir un bon équilibre de la biodiversité, où il y a moins d'utilisation des pesticides.

Or les villes ne sont pas encore adaptées à la présence de faune sauvage. Il faut faire évoluer la ville, construite contre les animaux. Il faut que ça devienne un espace de paix entre nous et eux et que les architectes s'intéressent enfin à intégrer la présence d'animaux sauvages.

Pour les Trophées de la Biodiversité, plusieurs aspects peuvent être abordés au sein de votre projet : une attention particulière sera portée sur les projets concernant les forêts, l'eau, l'agriculture de proximité, le réemploi / recyclage) comme la préservation et la sauvegarde de la faune et de la flore, la sensibilisation auprès du grand public, notamment des enfants, la renaturation et végétalisation des villes, la mise en place d'ateliers et/ou d'activités...



UN PRIX POUR UN PROJET INNOVANT

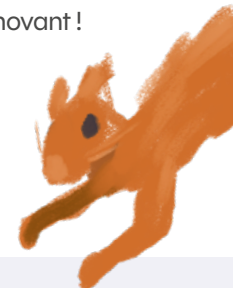
Ce prix récompense les initiatives qui favorisent la protection et la cohabitation de la faune sauvage en milieu urbain. Les projets éligibles peuvent inclure :

- **Programmes de sensibilisation et médiation** : actions éducatives pour rapprocher habitants et animaux urbains, ateliers participatifs, médiation pour cohabitation (ex. chauves-souris, oiseaux, hérissons).
- **Accompagnement et soins à la faune** : centres de soins, réhabilitation d'animaux sauvages blessés ou orphelins, programmes de suivi scientifique.
- **Initiatives de conservation et de préservation en ville** : création d'habitats adaptés (nichoirs, refuges, corridors écologiques), restauration de milieux urbains favorables à la biodiversité.

Les projets doivent démontrer comment ils renforcent le lien entre humains et faune sauvage, tout en contribuant à une ville plus fertile et vivante. L'institut Européen d'Ecologie, le Parc de Sainte-Croix et Moselle Mécènes Solidaires porteront un grand intérêt à ce que votre projet soit original et innovant !

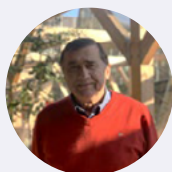
UN JURY PLURIEL

LE JURY SERA COMPOSÉ DES PERSONNALITÉS SUIVANTES :



André HEINTZ

Président MMS &
Président Groupe Heintz



Daniel BAUDOÛIN

Vice-Président
de MMS



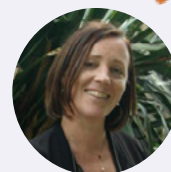
Patrice COSTA

Président de l'institut
Européen d'Ecologie



Stéphane KILBERTUS

Administrateur MMS
Directeur d'UEM



Aurélie REDER

Déléguée générale
de MMS



Christine AUBRY

Ingénieure agronome,
spécialiste agriculture
urbaine et périurbaine
Docteure en agronomie
(AgroParisTech)



Sylvie COTTELLE

Maître de conférences
à l'Université de Lorraine
Responsable du Master
Génie de l'Environnement



Coralie SIMONET

Directrice de la
communication Région
Est Activité Eau VEOLIA &
Administratrice MMS



Anthony KOHLER

Directeur zoologique
du Parc Animalier
de Sainte-Croix



Nicolas COUSSI

Responsable animations
du Parc Animalier
de Sainte-Croix

CÉRÉMONIE DES TROPHÉES LE 29 MAI À METZ

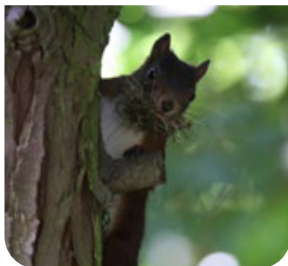
REMISE DES TROPHÉES **AUX LAURÉATS** LE **29 MAI AU SOIR**
AU **GRENIER DE CHÈVREMONT À METZ**

Cérémonie sur invitation et précédée de l'inauguration des Entretiens de la Biodiversité 2026.

La cérémonie vise à permettre de mettre en avant les actions des lauréats dont le rôle quotidien est de présenter la biodiversité.

PRIX RÉGIONAL BIODIVERSITÉ 2026, VIVRE EN VIVRE FERTILE

Peuvent candidater les projets qui cumulent les 3 critères suivants :



**VOUS ÊTES
UNE ASSOCIATION**



**VOTRE PROJET PORTE
SUR LA BIODIVERSITÉ**



**VOUS ÊTES EN LORRAINE
OU VOTRE PROJET
TOUCHE LA LORRAINE**



RENSEIGNEMENTS STRUCTURE

Nom structure / Raison sociale :

Nom du représentant :

Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Site internet :

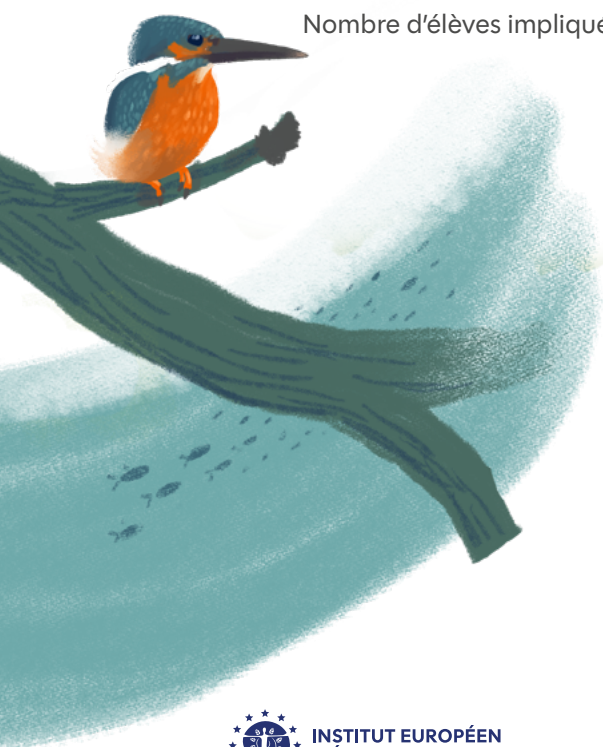
Réseaux sociaux : ☐ Facebook ☐ Instagram ☐ Twitter Autres :

Date création :

Nombre de bénévoles / adhérents / participants impliqués (rayez les mentions inutiles) :

Nombre de salariés impliqués :

Nombre d'élèves impliqués :



VOTRE ACTION, VOTRE PROJET, VOTRE RÉALISATION

Vous pouvez soumettre votre candidature lorsque votre action, votre projet ou votre réalisation est sur le point de démarrer, ou en cours, ou terminée, avec nécessité de poursuite et/ou d'amélioration.

► DÉCRIVEZ VOTRE PROJET ET SON OBJECTIF :

► QUELLES SONT LES SOLUTIONS PROPOSÉES ?

► QUEL EST LE PUBLIC VISÉ PAR VOTRE PROJET ?

► QUEL EST LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES TOUCHÉS ?

► DATE DE DÉBUT DE PROJET (ESTIMÉE/RÉELLE) :

► DATE DE FIN DE PROJET (ESTIMÉE/ RÉELLE) :

► LIEU D'ANCRAGE / COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU PROJET :



FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

Quels partenaires et quels fonds avez-vous pu rassembler pour ce projet ?

☐ PARTENAIRES PRIVÉS :

☐ PARTENAIRES PUBLICS :

☐ AUTRES :

► COMMENT LA DOTATION SERA-T-ELLE UTILISÉE SI VOUS
ÊTES LAURÉAT DES PRIX RÉGIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ ?

► BUDGET DU PROJET (FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET BUDGET D'INVESTISSEMENT) :

Merci de joindre à votre candidature tout document (statuts, photos, dossier, articles de presse, etc.) ou tout renseignement permettant d'illustrer votre projet (budget association).

AUTRES

Comment avez-vous connu les Prix Régionaux de la biodiversité 2026 ? (pdf à cocher)

☐ Institut Européen d'Écologie

☐ Moselle Mécènes Solidaires

☐ Parc de Sainte Croix

☐ Région Grand Est

☐ Moselle Attractivité

☐ Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

☐ Parc Naturel Régional de Lorraine

☐ Office Français de la Biodiversité

☐ Collectif Régional pour la Biodiversité

☐ Autres

LA COMMUNICATION AUTOUR DE VOTRE PROJET

► QUEL EST LE CALENDRIER DE VOTRE PROJET ?

Rétroplanning, dates importantes à venir, les changements...

► COMMENT ÉVALUEZ-VOUS VOTRE PROJET SUR CES DIFFÉRENTS POINTS :

Impacts souhaités, les mesures possibles, les impacts avant et après, les données qualitatives et quantitatives



RÉSUMÉ DE VOTRE PROJET

► SI VOUS DEVIEZ RÉSUMER VOTRE PROJET EN 50 MOTS MAXIMUM :

VOTRE PROJET EN IMAGES

Nous vous remercions par avance de joindre à votre dossier des photos en HD qui illustrent votre projet. Ces photos pourront être utilisées dans le cadre de l'article 8 du règlement (ci-après).



ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :
LUNDI 27 AVRIL 2026

Vous devez envoyer votre dossier de candidature par mail aux adresses mails suivantes :

- aureliereeder@moselle-mecenes-solidaires.fr
- admin@moselle-mecenes-solidaires.fr
- franck.reitler@iee-metz.com
- Solenn.pelle@parcsaintecroix.com

Vous pouvez aussi envoyer votre dossier aux adresses postales suivantes :

MOSELLE MÉCÈNES SOLIDAIRES

Centre Saint Jacques 130 place du Forum
57000 Metz

INSTITUT EUROPÉEN D'ÉCOLOGIE

1 Rue des Récollets
57000 Metz

SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ

Prix Régionaux Biodiversité Urbaine
À l'attention de Solenn Pelle
Route de Sainte-Croix
57810 RHODES



PLUS D'INFORMATIONS SUR :
entretiens-de-la-biodiversite.fr



INSTITUT EUROPÉEN
D'ÉCOLOGIE



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - OBJET

Les Prix Régionaux pour la Biodiversité urbaine (ci-après « PRB ») sont organisés par l'Institut Européen d'Ecologie, Moselle Mécènes Solidaires et le Parc de Sainte Croix. Peuvent y participer : les structures associatives réalisant des actions / projets éligibles au PRB. Les prix attribués sont destinés à récompenser des initiatives ou des actions régionales en cours ou réalisés (avec projet de prolongement ou de continuité) qui concernent la catégorie « Vivre en ville fertile » et catégorie « Faune sauvage ».

ARTICLE 2 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être retenues, les initiatives présentées ne doivent pas être à l'état d'ébauche de projet et doivent être portées par une structure associative. Le projet doit être situé en Lorraine ou exercer des actions sur le territoire lorrain.

ARTICLE 3 - DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont obtenus gratuitement sur à l'Institut Européen d'Ecologie (ci-après « IEE ») ou à Moselle Mécènes Solidaires (ci-après « MMS »), ou au Parc de Sainte-Croix (ci-après « PSC ») sur le site internet de l'IEE ou de MMS ou du Parc de Sainte-Croix ou par correspondance

Institut Européen d'Ecologie 1 Rue des Récollets 57000 Metz – A l'attention de M. Franck REITLER

Moselle Mécènes Solidaires - Prix Régionaux pour la Biodiversité 2026 -
À l'attention de Mme Aurélie REDER - 130 Place du Forum 57000 METZ.

Sainte-Croix Biodiversité - Prix Régionaux pour la Biodiversité Urbaine -
À l'attention de Mme Solenn PELLE - Route de Sainte-Croix 57810 RHODES.

ARTICLE 4 - COMPOSITION ET DÉCISION DES JURYS

Les dossiers font l'objet d'une première sélection par les équipes de l'IEE, de MMS et de PSC. La composition du jury peut être revue à chaque édition des PRB. La décision et les choix des lauréats appartiendront au jury sélectionné. Les projets présélectionnés seront donc soumis au vote du jury (modalités de vote à discrétion du jury, de l'IEE, de MMS et de PSC). Les jurys sont souverains et leurs décisions discrétionnaires ; en conséquence, les candidats renoncent à toutes actions à l'encontre desdites décisions.

ARTICLE 5 - MONTANT DES PRIX

Il est attribué 3 prix pour la catégorie « Vivre en terre fertile ». Une dotation d'un montant de 10 000€ (dix mille euros) sera répartie entre les 3 lauréats et en fonction des projets (à discrétion du jury) :

- 5 000 € pour le premier prix
- 3 000 € pour le second prix
- 2 000 € pour le troisième prix

Il est attribué pour la catégorie « faune sauvage » 2 prix. Une dotation d'un montant de 5000€ (cinq mille euros) sera répartie en 2 prix :

- 4 000€ pour le premier prix
- 1 000€ pour le second prix

Les lauréats sont autorisés à se prévaloir librement du prix qui leur a été attribué pour promouvoir la notoriété de leur initiative. Le versement des prix est effectué sur présentation de justificatifs (RIB ou autre document) dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'attribution du prix et sous réserve que le projet de la participante soit réalisé ou en cours de réalisation.

ARTICLE 6 - DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont à déposer ou à expédier au plus tard avant le 27 avril 2026, date de la réception du mail faisant foi.

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera le vendredi 29 mai 2026, et les lauréats s'engagent à être présents ou représentés lors de cette manifestation. Il peut leur être demandé de présenter leur action et de participer à la construction d'un dossier de presse, sans contrepartie financière ou rémunération à ce titre.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION DE PRESSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les candidats garantissent l'exactitude des informations qu'ils fournissent et qu'ils devront éventuellement justifier à la demande des jurys. L'organisation du PRB 2026 peut faire l'objet de la part de l'IEE, de MMS et des partenaires, d'opération de communication multimédias, notamment en direction de la presse. Les lauréats autorisent l'IEE et MMS à faire état en ces occasions de leurs actions et réalisations telles qu'elles sont décrites dans leur dossier. Les lauréats devront expressément faire part des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Les lauréats l'IEE et MMS à utiliser le nom, le projet, les visuels (films, photos...) et liens internet pour toutes communications internes et externes et ce pendant les 5 ans qui suivront l'attribution des Prix Régionaux pour la Biodiversité.

ARTICLE 9 - PARTICIPATION

La participation au PRB 2026 implique pour tous les candidats, la prise de connaissance et le respect du présent règlement, en particulier l'acceptation des critères de sélection, tels qu'ils sont précisés à l'article 2 du présent règlement. Toute difficulté pouvant survenir sera tranchée par l'organisateur qui se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier, reporter ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 10 - AUTRES PRIX

En déposant leur candidature, le dossier des candidats sera étudié par nos prix partenaires : « Ici on Agit » du groupe EBRA (catégorie Oiseaux de bonheur) et le prix « Ici on s'engage » du média Ici, catégorie coup de cœur du public, les partenaires remettront des prix à leur lauréat sélectionné sous différentes formes (monétaires, visibilité etc.).

MENTIONS LÉGALES

Institut Européen d'Écologie. Association de droit local inscrite au registre du Tribunal Judiciaire de Metz sous le registre de l'article 55 du code civil local. Volume : xxx Folio : 34 en date du 22/07/1971. L'IEE collecte les données personnelles vous concernant. Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Pour l'exercice de ces droits veuillez vous adresser à l'IEE par mail : instituteuropeendecologie@gmail.com

Moselle Mécènes Solidaires - Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008. Siège social : 130 Place du Forum, 57000 METZ. Moselle Mécènes Solidaires recueille les informations et les données personnelles vous concernant. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de Metz Mécènes Solidaires. Seul Moselle Mécènes Solidaires sera destinataire. Conformément à la réglementation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Moselle Mécènes Solidaires, par voie postale (130 Place du Forum, 57000 METZ) ou par mail (admin@moselle-mecenes-solidaires.fr).

Sainte-Croix Biodiversité - Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008. Siège social : Route de Sainte-Croix, 57810 RHODES. SCB recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel soient effectués conformément à la législation applicable. Les données sont destinées à SCB, responsable du traitement et ont pour finalité la gestion des PRSCB et la promotion des initiatives agricoles, collectives et éducatives en faveur de la biodiversité. Elles ont un caractère obligatoire et sont conservées 5 ans. À défaut votre dossier de candidature ne pourrait être traité. Conformément à la réglementation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à tout moment par courrier postal à « SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ - 57810 RHODES » ou par courriel à : conservation@parcsaintecroix.com. Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07.